

Vous avez le projet d'intégrer le cycle ingénieur de l'ENSTA Bretagne.
Bonne idée !

Voici quelques informations pratiques concernant la rentrée 2017

> **Liste des documents à fournir pour l'inscription administrative**

Etudiants français

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte Vitale
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Etudiants internationaux

- Photocopie du passeport / carte d'identité
- Extrait de naissance traduit en français
- Photocopie du dernier diplôme
- Attestation de ressources (étudiants non-résidents en France)
- Carte européenne d'assurance maladie (étudiants européens)
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Ces documents seront à déposer SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL

A partir du 24 août après réception du mail de connexion à la plate-forme

Les documents devront être déposés au format PDF (un seul fichier par document).

> **DROITS DE SCOLARITÉ**

Le montant des droits de scolarité **pour l'année scolaire 2017-2018** :

	Cycle ingénieur (élèves U.E.)	Cycle ingénieur (élèves hors U.E.)
Entrée en 1 ^{ère} année	2 150 €	4 150 €
Entrée en 2 ^{ème} année	1 850 €	1 850 €
Entrée en 3 ^{ème} année	1 850 €	1 850 €

> **SECURITÉ SOCIALE ETUDIANTE**

- L'imprimé d'adhésion à la sécurité sociale sera complété au moment de la rentrée (séance en amphi).
- **L'adhésion est obligatoire pour tous les étudiants français et étrangers dès 18 ans** (sauf cas particulier : parents travaillant à la SNCF, étudiants européens).
- Le montant de la cotisation forfaitaire pour 2016-2017 était de 215 €.
- Choix entre 2 centres de sécurité sociale sur Brest : **LMDE ou SMEBA**.
- La sécurité sociale ne rembourse pas toutes les dépenses, nous vous conseillons de souscrire à une assurance "complémentaire santé" (mutuelle). Le prix varie en fonction de la mutuelle et de la couverture choisie.

> **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

- **Une assurance responsabilité civile** est obligatoire (pour la scolarité et pour les stages). Cette assurance est incluse dans le contrat multirisques-habitation des étudiants qui logent à la résidence des élèves.
- L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer à une autre personne ou à du matériel. Elle ne protège pas vos dommages personnels, il vous est donc recommandé de souscrire une garantie individuelle accidents de la vie ou dommages corporels.
- Pour **souscrire** à l'assurance responsabilité civile, vous pouvez vous adresser à une mutuelle étudiante (LMDE ou SMEBA), à l'assureur de vos parents ou toutes sociétés d'assurances et banques.
- Le **prix** peut varier de 10 € à 40 € pour l'année scolaire.

Facultatif : possibilité de souscrire à un contrat de groupe (informations avant la rentrée)

Attention, l'école est fermée du 20 juillet après 17h00 jusqu'au 15 août inclus.

> **BOURSES D'ETUDES**

Plus d'informations sur la page <http://www.ensta-bretagne.fr/bourses-d-etudes/>

> **RESIDENCE DES ELEVES**

Plus d'informations sur le site internet à la rubrique Vie étudiante / Campus.
Attention : les chambres seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des réservations.

> **PAIEMENT DES DIFFERENTS FRAIS (droits de scolarité, cotisation sécurité sociale)**

Paiement en ligne sur le site de l'ENSTA Bretagne : [Je paie en ligne ENSTA BRETAGNE](#)

Remboursement sur compte bancaire pour les élèves boursiers (RIB à fournir à l'agence comptable)

Paiement par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'ENSTA Bretagne.

Adresse : Monsieur l'Agent Comptable – ENSTA Bretagne – 2, rue François Verny – 29806 BREST CEDEX 9

Indiquer au dos du chèque : nom, prénom, formation choisie.

Pour les élèves candidats à une bourse d'études les chèques seront encaissés ou restitués après la commission.

Les paiements devront être effectués pour le 31 août 2017 pour valider les inscriptions

Les élèves qui étaient boursiers du Crous pour l'année scolaire 2016-2017 peuvent être dispensés du paiement de la cotisation sécurité sociale et des droits de scolarité sous réserve de fournir un avis d'attribution définitive du Crous (2016-2017). Les élèves boursiers 2016-2017 de l'ENSTA Bretagne sont dispensés de l'avance de paiement. Le statut de boursier sera éventuellement confirmé après la commission et les élèves non boursiers devront faire les règlements correspondants dans les plus brefs délais pour valider leur inscription. L'avis d'attribution du Crous doit être transmis à Mme CABON et M. GOGÉ.

Si vous décidez de ne pas intégrer l'ENSTA Bretagne à la rentrée ou si vos dossiers d'inscription ne sont pas validés, vous recevrez le remboursement des sommes versées.

Attention, l'école est fermée du 20 juillet après 17h00 jusqu'au 15 août inclus.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER

LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE

> **Madame CABON** Téléphone : 02 98 34 87 85 - Mail : marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr

> **Madame MADEC** Téléphone : 02 98 34 88 32 - Mail : agnes.madec@ensta-bretagne.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE

> **Madame LE DEUN**

au 02 98 34 87 34 le jeudi matin (possibilité de laisser un message sur répondeur)

au 02 98 22 13 76 le lundi après-midi, les matins le mardi et vendredi

au 02 98 14 85 01 le lundi matin, et les après-midi du mardi, jeudi et vendredi.

Mail : anne-laure.le_deun@ensta-bretagne.fr ou anne-laure.le_deun@intradef.gouv.fr

LA RESIDENCE DES ELEVES

> **Madame LE GUEN** Téléphone : 02 98 34 88 02 - Mail : odile.le_guen@ensta-bretagne.fr

L'AGENCE COMPTABLE

> **Monsieur GOGÉ** Téléphone : 02 98 34 88 80 - Mail : laurent.goge@ensta-bretagne.fr